



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 25</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 11 juin 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 24 juin 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET et M. Gérard ROHL ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

Délibération n°13
Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité – Complément pour l'année 2024

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 portant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, qui prévoit qu'il convient de communiquer au comptable l'acte d'engagement mentionnant la référence de la délibération créant l'emploi,

Considérant que la ville d'Ugine doit régulièrement renforcer les services pour des tâches occasionnelles de courte durée, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques et/ou surcroît d'activité et répondre aux obligations d'encadrement dans les services accueillants des enfants et/ou adolescents ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique précité ;

Considérant que des postes ont déjà été créés par délibération du 11 décembre 2023 mais que leur nombre est insuffisant pour permettre d'assurer une continuité de service dans les différents services communaux ;

A noter que Monsieur le Maire peut recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

A ce titre, sont créés, en complément pour l'année 2024, des emplois selon la répartition suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois		Nombre d'ETP annuel**
			TC*	TNC*	
B	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référent administratif ▪ Assistant administratif 	1		1
C	Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animateur périscolaire ▪ Animateur centre de loisirs ▪ Animateur dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité 		7	3.20
C	Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistant administratif ▪ Agent d'accueil et administratif 	2		1
C	Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent d'entretien ▪ Agent technique polyvalent ▪ Agent de restauration 	1	4	3.5

* TC = Temps complet – TNC = Temps non complet

** ETP = Equivalent Temps Plein

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions définies ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

